

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL LE 3 AVRIL 2023, À 19 H 30.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. DEMANDES VERBALES**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Séance ordinaire du 20 mars 2023
- 5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 5.1 Liste des chèques – approbation
 - 5.2 Directeur du Service des travaux publics – embauche
 - 5.3 Désignation à titre de célébrante pour les mariages – demande
 - 5.4 Avis de motion et dépôt et adoption – règlement numéro 1336-2023 afin de pourvoir aux frais d'honoraires professionnels nécessaires et préalables dans le cadre du projet de réaménagement du segment de la rue Gauthier nord compris entre le passage à niveau et la rue Coulombe et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 652 600 \$ à cette fin
 - 5.5 Avis de motion et dépôt et adoption – projet de règlement numéro 1340-2023 décrétant des travaux d'éclairage de la phase 1 de l'avenue des Berges et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 261 500 \$ à cette fin
 - 5.6 Rapport d'activités de la trésorière 2022 – Loi sur les élections et les référendums – dépôt
 - 5.7 Bélanger Sauvé, avocats – honoraires
- 6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Avis de motion et dépôt et adoption – règlement numéro 1342-2023 modifiant le règlement numéro 932-2009, tel qu'amendé, régissant le stationnement dans les rues de la Ville
 - 6.2 Conception et construction d'un skatepark et d'une pumtrack au parc Amable-Chalut – soumission – adjudication
 - 6.3 Construction d'une nouvelle station de pompage poste Bocage – services professionnels en ingénierie – soumission – adjudication
 - 6.4 Prolongement du réseau de distribution d'eau potable sur la place Raoul-Rivest, la rue Jean-Duceppe, la place G.-A.-Sansregret et le chemin privé no. 12 – études géotechnique et environnementale de site – soumissions – adjudication
 - 6.5 Réparation de pompe au poste de pompage Bocage – paiement

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT

7.1 Schéma d'aménagement de la M.R.C. de Joliette – demande de prolongation de délai

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

9.1 Activités municipales diverses – printemps et été 2023 – personnel – embauche

9.2 Hoplà! – inscriptions hiver 2023

9.3 Activités en piscine 2022 – Ville de Joliette – paiement

10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

10.1 Stagiaire en communication – embauche

10.2 Association des communicateurs municipaux du Québec – colloque annuel – inscription

10.3 Programmation culturelle – été 2023 – Rendez-vous famille

10.4 Fête nationale 2023 – feux d'artifice

10.5 Programme de développement des bibliothèques publiques – demande de contribution financière

10.6 Semainier 2023 – publicité – achat

11. AUTRES SUJETS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sont présents :

madame Suzanne Dauphin, mairesse

madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie

madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage

monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi

monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame

madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Absence motivée :

madame Stéphanie Godin, conseillère, quartier Riverain

Participent également à cette séance, madame Marie-Andrée Breault, monsieur Serge Adam et madame Nancy Bellerose, respectivement directrice générale, directeur général adjoint et directrice des affaires juridiques et greffière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Suzanne Dauphin ouvre la séance à 19h30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

175-04-2023

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

3. DEMANDES VERBALES

Aucune demande verbale n'est soumise à la considération du conseil municipal.

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 20 mars 2023

176-04-2023

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 mars 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 mars 2023 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

5.1 Liste des chèques – approbation

177-04-2023

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis du 21 mars au 3 avril 2023 inclusivement et totalisant une somme de 386 294,36 \$.

5.2 Directeur du Service des travaux publics – embauche

178-04-2023

ATTENDU le concours lancé par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies en vue de procéder au recrutement d'une personne pour occuper le poste de « Directeur du Service des travaux publics »;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE procéder à l'embauche de monsieur Marc-Antoine Valois au poste de « Directeur du Service des travaux publics »;

QUE le début de l'emploi de monsieur Marc-Antoine Valois soit fixé au 4 avril 2023;

QUE le salaire de monsieur Marc-Antoine Valois soit fixé à la médiane de la classe salariale 13 établie à l'intérieur de la *Structure administrative et salariale ainsi que les conditions de travail du personnel cadre municipal* de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

QUE la Ville accorde à monsieur Valois les avantages énumérées à la résolution numéro 114-03-2023;

QUE la date de progression à l'intérieur de la classe salariale soit fixée au 20 mars de chaque année.

5.3 Désignation à titre de célébrante pour les mariages – demande

179-04-2023

ATTENDU QU'en vertu de l'article 366 du Code civil du Québec, les maires et mairesses, les membres de conseils municipaux ou de conseils d'arrondissements et les fonctionnaires municipaux peuvent être désignés célébrants compétents et célébrantes compétentes pour célébrer des mariages et des unions civiles;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies peut recevoir des demandes pour la célébration de mariages ou d'unions civiles sur son territoire;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies que madame Suzanne Dauphin, mairesse, soit désignée comme célébrante compétente sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE le conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies demande au Directeur de l'état civil de désigner madame Suzanne Dauphin, mairesse, célébrante compétente pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur le territoire de la Ville.

5.4 Avis de motion – règlement numéro 1336-2023 afin de pourvoir aux frais d'honoraires professionnels nécessaires et préalables dans le cadre du projet de réaménagement du segment de la rue Gauthier nord compris entre le passage à niveau et la rue Coulombe et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 652 600 \$ à cette fin

180-04-2023

Monsieur Régis Soucy donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement d'emprunt numéro 1336-2023 afin de pourvoir aux frais d'honoraires professionnels nécessaires et préalables dans le cadre du projet de réaménagement du segment de la rue Gauthier nord compris entre le passage à niveau et la rue Coulombe et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 652 600 \$ à cette fin.

Dépôt et adoption – projet de règlement numéro 1336-2023 afin de pourvoir aux frais d'honoraires professionnels nécessaires et préalables dans le cadre du projet de réaménagement du segment de la rue Gauthier nord compris entre le passage à niveau et la rue Coulombe et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 652 600 \$ à cette fin

181-04-2023

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 1336-2023 afin de pourvoir aux frais d'honoraires professionnels nécessaires et préalables dans le cadre du projet de réaménagement du segment de la rue Gauthier nord compris entre le passage à niveau et la rue Coulombe et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 652 600 \$ à cette fin.

5.5 Avis de motion – règlement numéro 1340-2023 décrétant des travaux d'éclairage de la phase 1 de l'avenue des Berges et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 261 500 \$ à cette fin

182-04-2023

Monsieur Régis Soucy donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement d'emprunt numéro 1340-2023 décrétant des travaux d'éclairage de la phase 1 de l'avenue des Berges et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 261 500 \$ à cette fin.

Dépôt et adoption – projet de règlement numéro 1340-2023 décrétant des travaux d'éclairage de la phase 1 de l'avenue des Berges et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 261 500 \$ à cette fin

183-04-2023

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 1340-2023 décrétant des travaux d'éclairage de la phase 1 de l'avenue des Berges et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 261 500 \$ à cette fin.

5.6 Rapport d'activités de la trésorière 2022 – Loi sur les élections et les référendums – dépôt

Madame Nicole Perreault, directrice du Service des finances et trésorière, dépose, conformément à l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le rapport d'activités pour l'année 2022.

5.7 Bélanger Sauvé, avocats – honoraires

184-04-2023

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Bélanger Sauvé, avocats, pour la conseiller en matière juridique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Bélanger Sauvé, avocats, les honoraires professionnels totalisant un montant de 3 188,30 \$ pour les services rendus au 9 mars 2023, lesquels honoraires sont associés à la facture numéro 416722.

6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Avis de motion et dépôt et adoption – règlement numéro 1342-2023 modifiant le règlement numéro 932-2009, tel qu'amendé, régissant le stationnement dans les rues de la Ville

185-04-2023

Madame Nicole Chevalier donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1342-2023 modifiant le règlement numéro 932-2009, tel qu'amendé, régissant le stationnement dans les rues de la Ville.

Dépôt et adoption – projet de règlement numéro 1342-2023 modifiant le règlement numéro 932-2009, tel qu'amendé, régissant le stationnement dans les rues de la Ville

186-04-2023

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 1342-2023 modifiant le règlement numéro 932-2009, tel qu'amendé, régissant le stationnement dans les rues de la Ville;

6.2 Conception et construction d'un skatepark et d'une pumtrack au parc Amable-Chalut – soumission – adjudication

187-04-2023

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées en ce qui a trait à la conception et construction d'un skatepark et d'une pumtrack au parc Amable-Chalut;

ATTENDU QU'une (1) soumission a été déposée le 22 mars 2023 et ouverte publiquement, à savoir :

| | |
|------------------------|-----------------|
| Lanco Aménagement inc. | 1 322 212,50 \$ |
|------------------------|-----------------|

ATTENDU QUE le comité de sélection a procédé à l'analyse de la soumission reçue et qu'il émet sa recommandation en date du 28 mars 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adjuger à Lanco Aménagement inc. le contrat pour l'exécution des travaux de conception et construction d'un skatepark et d'une pumtrack au parc Amable-Chalut, ladite compagnie ayant déposé une soumission conforme au montant de 1 322 212,50 \$, taxes incluses, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1333-2022;

D'autoriser madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou en son absence ou incapacité, monsieur Régis Soucy, conseiller, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou en son absence ou incapacité, monsieur Serge Adam, directeur général adjoint, à signer les documents contractuels se rapportant à ces travaux.

6.3 Construction d'une nouvelle station de pompage poste Bocage – services professionnels en ingénierie – soumission – adjudication

188-04-2023

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées en ce qui a trait aux services professionnels en ingénierie pour la construction d'une nouvelle station de pompage au poste Bocage;

ATTENDU QU'une (1) soumission a été déposée le 22 mars 2023 et ouverte publiquement, à savoir :

| | |
|---------------------------|---------------|
| GBi experts-conseils inc. | 364 815,68 \$ |
|---------------------------|---------------|

ATTENDU QUE le comité de sélection a procédé à l'analyse de la soumission reçue et qu'il émet sa recommandation en date du 28 mars 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adjuger à GBi experts-conseils inc. le contrat pour les services professionnels en ingénierie pour la construction d'une nouvelle station de pompage au poste Bocage, ladite compagnie ayant déposé une soumission conforme au montant de 364 815,68 \$, taxes incluses;

D'autoriser madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou en son absence ou incapacité, monsieur Régis Soucy, conseiller, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou en son absence ou incapacité, monsieur Serge Adam, directeur général adjoint, à signer les documents contractuels se rapportant à ces travaux.

6.4 Prolongement du réseau de distribution d'eau potable sur la place Raoul-Rivest, la rue Jean-Duceppe, la place G.-A.-Sansregret et le chemin privé no. 12 – études géotechnique et environnementale de site – soumissions – adjudication

189-04-2023

ATTENDU QUE des soumissions sur invitation ont été demandées en vue de retenir les services d'une firme d'ingénierie dans le cadre du projet de prolongement du réseau de distribution d'eau potable sur la place Raoul-Rivest, la rue Jean-Duceppe, la place G.-A.-Sansregret et le chemin privé no. 12 pour la réalisation d'études géotechnique et environnementale de site et que trois soumissions ont été déposées;

ATTENDU QUE monsieur Raphaël Lauzon, directeur des services techniques, a procédé à l'analyse des soumissions reçues et qu'il émet sa recommandation dans une note datée du 16 mars 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adjuger à Les Services EXP inc. le mandat pour procéder à la réalisation d'études géotechnique et environnementale de site dans le cadre du projet de prolongement du réseau de distribution d'eau potable sur la place Raoul-Rivest, la rue Jean-Duceppe, la place G.-A.-Sansregret et le chemin privé no. 12, ladite firme ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 33 601,44 \$ taxes incluses.

190-04-2023

6.6 Réparation de pompe au poste de pompage Bocage – paiement

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a dû procéder à une réparation d'urgence d'une des pompes du poste de pompage Bocage;

ATTENDU l'offre de services du 25 novembre 2022 soumise par Les Entreprises B. Champagne inc. relativement à la réparation de la pompe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'entériner la proposition de Les Entreprises B. Champagne inc. et de procéder au versement de la somme de 19 316,00 \$ taxes en sus, pour la réparation d'une des pompes du poste de pompage Bocage, le tout selon la facture 7328 datée du 21 février 2023.

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT

191-04-2023

7.1 Schéma d'aménagement de la M.R.C. de Joliette – demande de prolongation de délai

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement de la MRC de Joliette est entré en vigueur le 16 avril 2020;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 59.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), le conseil de toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement modifiant le plan d'urbanisme ou tout règlement de concordance nécessaire;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut prolonger, à la demande d'une municipalité, un délai ou un terme que leur impartit la loi;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies considère qu'un délai lui est nécessaire pour parfaire le travail de son plan et la révision de ses règlements d'urbanisme de manière à assurer la concordance avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Joliette;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a octroyé un mandat à la firme APUR afin de procéder à une révision complète de ses règlements d'urbanisme;

ATTENDU QU'une demande de prolongation du délai a été faite en février 2022 par la résolution 071-02-2022 et en septembre 2022 par la résolution 446-09-2022 et qu'une extension a été octroyée jusqu'au 30 avril 2023;

ATTENDU QUE le délai arrive à nouveau à échéance et que les travaux ne sont pas terminés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de prolonger, jusqu'au 1^{er} décembre 2023, le délai d'adoption du plan et des règlements d'urbanisme de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies en concordance avec le schéma d'aménagement de la M.R.C. de Joliette afin d'établir la concordance au schéma;

DE transmettre copie de la présente résolution au ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation, de même qu'à la MRC de Joliette.

9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

9.1 Activités municipales diverses – printemps et été 2023 – personnel – embauche

192-04-2023

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'embauche d'étudiants et d'étudiantes pour occuper différents postes liés aux activités municipales pour le printemps et l'été 2023;

ATTENDU la recommandation du 23 mars 2023 de monsieur Mathieu Lagacé, directeur du Service de la culture et des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser l'embauche des étudiants et étudiantes suivants pour occuper différents postes liés aux activités municipales pour le printemps et l'été 2023, au salaire prévu pour chacun des postes :

| Période | Nom de l'employé | Titre de l'emploi |
|---------------------|-------------------------|--------------------------|
| Février à septembre | Andréa Grandchamp | Responsable de terrain |
| Mai à septembre | Alexis Latendresse | Animateur |
| Mai à septembre | Antoine Joncas | Animateur |
| Mai à septembre | Ariane Rivest (1) | Animatrice |
| Mai à septembre | Ariane Rivest (2) | Animatrice |
| Avril à septembre | Camille Bilodeau | Animatrice |
| Mai à septembre | Coralie Gravel | Animatrice |
| Mai à septembre | Dominique Charette | Animatrice |
| Mai à septembre | Élizabeth Ferland | Animatrice |
| Mai à septembre | Éloïse Lafleur | Animatrice |
| Mai à septembre | Émilien Marchand | Animateur |
| Mai à septembre | Émy Lefebvre | Animatrice |

| | | |
|-------------------|--------------------------|-----------------------------|
| Mai à septembre | Émy Plourde | Animatrice |
| Mai à septembre | Frédérique Sainte-Marie | Animatrice |
| Mai à septembre | Lou Tsasa-René | Animatrice |
| Mai à septembre | Lyanne Lachapelle | Animatrice |
| Mai à septembre | Maélie Joncas | Animatrice |
| Mai à septembre | Marie-Florence Marchand | Animatrice |
| Mai à septembre | Marie-Lou Rousseau | Animatrice |
| Mai à septembre | Marie-Noël Richer | Animatrice |
| Mai à septembre | Mélodie Charette | Animatrice |
| Avril à septembre | Océanne Nadon Couture | Animatrice |
| Mai à septembre | Aurélie Laroche | Animatrice service de garde |
| Mai à septembre | Chloé DeGrandpré | Animatrice service de garde |
| Avril à septembre | Coralie Morel | Animatrice service de garde |
| Mai à septembre | Éliane Lépine Gendron | Animatrice service de garde |
| Mai à septembre | Laurie-Anne Vachon | Animatrice service de garde |
| Mai à septembre | Xavier Laporte | Animateur service de garde |
| Mai à septembre | Léa-Kim Vachon | Accompagnatrice |
| Mai à septembre | Sara-Maude Gagnon | Accompagnatrice |
| Mai à septembre | Marie-Soleil Demers | Accompagnatrice |

9.2 Hoplà! – inscriptions hiver 2023

193-04-2023

ATTENDU QUE Hoplà! a soumis à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies la liste des inscriptions des jeunes prairiquois et prairiquoises inscrits aux cours de gymnastique pour l'hiver 2023;

ATTENDU QUE monsieur Mathieu Lagacé, directeur du Service de la culture et des loisirs, a vérifié ladite liste et recommande, dans sa note du 23 mars 2023, le paiement de 50 \$ au bénéfice de chaque élève inscrit, soit 18;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville verse une contribution de 50 \$ pour chaque élève inscrit aux cours de gymnastique offerts par Hoplà! pour l'hiver 2023, laquelle contribution est limitée à un montant annuel maximum de 100 \$ par enfant et totalise 900 \$.

194-04-2023

9.3 Activités en piscine 2022 – Ville de Joliette – paiement

ATTENDU QUE la Ville de Joliette a soumis à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies sa liste relative aux activités en piscine effectuées par les prairiquois et prairiquoises pour les sessions de l'hiver, du printemps et de l'automne 2022;

ATTENDU QUE Monsieur Mathieu Lagacé, directeur du Service de la culture et des loisirs, a vérifié ladite liste et recommande, dans sa note du 23 mars 2023, le paiement de la facture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies verse à la Ville de Joliette le montant de 6 380,20 \$ plus les taxes applicables en paiement des activités en piscine effectuées par les prairiquois et prairiquoises en 2022.

10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

195-04-2023

10.1 Stagiaire en communication – embauche

ATTENDU le besoin d'assistance au Service des communications;

ATTENDU la demande de stage pratique en marketing de madame Claudia Bérubé, technicienne à la paie, taxation et comptabilité pour la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De permettre à madame Claudia Bérubé d'effectuer un stage à temps partiel du 10 mai au 21 août 2023 pour le Service des communications, sous la supervision de madame Joanie Laforest, adjointe à la direction générale et coordonnatrice aux communications, pour un montant forfaitaire établi à l'offre de stage déposée.

10.2 Association des communicateurs municipaux du Québec – colloque annuel – inscription

196-04-2023

IL est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE madame Joanie Laforest, adjointe à la direction générale et coordonnatrice des communications de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, soit autorisée à participer au colloque annuel de l'Association des communicateurs municipaux du Québec qui se tiendra à Saint-Hyacinthe, du 23 au 26 mai 2023;

QUE la Ville défraie les coûts d'inscription au montant de 545 \$ plus les taxes applicables, ainsi que les coûts y afférents, s'il y a lieu.

197-04-2023

10.3 Programmation culturelle – été 2023 – Rendez-vous famille

ATTENDU QUE le conseil municipal désire animer l'été 2023 et poursuivre le développement de l'offre culturelle offerte à la population prairiquoise;

ATTENDU la recommandation du 8 février 2023 de la Commission du développement culturel et des communications ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver la programmation culturelle pour les Rendez-vous famille de l'été 2023, soit :

| Date | Titre | Compagnie | Cachet |
|--|---------------------------------------|------------------------------|----------|
| 6 juillet 2023 | <i>La Ballade de Robin des Bois</i> | Théâtre du Tout-Terrain | 2 500 \$ |
| 13 juillet 2023 | <i>Les Athlètes de la flûte à bec</i> | Festival de Lanaudière | 1 200 \$ |
| 20 juillet 2023 | <i>Déchets d'œuvres</i> | Créason (Sylvain Grenier) | 1 000 \$ |
| | 2 ateliers au camp de jour | Créason (Sylvain Grenier) | 400 \$ |
| 28 juin, 12 juillet, 9 et 23 août 2023 | Heures du conte | Bibliothèque | --- |

QUE les spectacles se tiendront au Boisé du Carrefour Culturel à 19 h ;

QU'en cas de pluie, les spectacles se tiendront à l'intérieur du Carrefour Culturel ;

D'approuver le budget inhérent à chacun des projets ci-dessus décrits, lequel totalise approximativement 5 100 \$, taxes en sus lorsqu'applicables;

D'autoriser monsieur Mathieu Lagacé, directeur du Service de la culture et des loisirs, à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, les ententes relatives à ces projets;

Que la Ville diffuse l'information sur ses différents outils de communications.

198-04-2023

10.4 Fête nationale 2023 – feux d'artifice

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies planifie des feux d'artifice dans le cadre de la Fête nationale 2023;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme experte dans le cadre de ce projet;

ATTENDU la recommandation du 16 novembre 2022 de la Commission du développement culturel et des communications demandant d'utiliser un site de lancement commun avec la Ville de Joliette;

ATTENDU QUE l'artificier rencontré nous assure que le site de lancement du parc Louis-Querbes offrira une bonne visibilité des feux d'artifice à partir du parc des Champs-Élysées;

ATTENDU la recommandation du 22 mars 2023 de monsieur Mathieu Lagacé, directeur du Service de la culture et des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE mandater BEM Feux d'Artifice inc. pour la présentation des feux d'artifice dans le cadre de la Fête nationale du Québec 2023, le tout selon l'offre de services déposée au montant de 9 198,00 \$, taxes incluses;

D'autoriser monsieur Mathieu Lagacé, directeur du Service de la culture et des loisirs, à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, l'entente à cet effet;

DE prévoir une campagne de promotion afin d'informer la population du lancement des feux d'artifice conjointement avec la Ville de Joliette.

10.5 Programme de développement des bibliothèques publiques – demande de contribution financière

199-04-2023

ATTENDU QUE la bibliothèque de Notre-Dame-des-Prairies a, depuis l'année 2006, un statut de bibliothèque autonome publique;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander une subvention dans le cadre du programme de développement des collections pour les bibliothèques publiques autonomes du ministère de la Culture et des Communications (MCC) afin de mettre à jour la collection municipale;

ATTENDU QUE le MCC exige que la Ville s'engage à autofinancer entièrement les acquisitions de volumes pour la bibliothèque municipale en attendant le versement de l'aide financière demandée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QU'une demande soit adressée au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme de développement des bibliothèques publiques afin d'améliorer la collection de la bibliothèque municipale de Notre-Dame-des-Prairies;

QUE toutes les acquisitions de volumes pour la bibliothèque municipale soient financées à même la subvention consentie par le MCC et que le solde soit financé par le fonds de roulement avec un remboursement sur une période de sept ans;

QUE la directrice générale, madame Marie-Andrée Breault, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, la convention dans le cadre du programme de développement des bibliothèques publiques;

QUE madame Daphnée Trudel, bibliothécaire, soit autorisée à signer les documents suivants :

- l'Enquête annuelle sur les bibliothèques publiques 2022 de Bibliothèque et Archives nationales du Québec;
- le rapport financier;
- le rapport annuel sur l'acquisition de livres par les acheteurs institutionnels;
- l'Appel de projets en développement des collections pour les bibliothèques publiques autonomes;

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies s'engage à autofinancer entièrement le projet de développement des collections de la bibliothèque municipale en 2023-2024 dans l'attente du versement de l'aide financière du MCC qui se fera en service de dette.

10.6 Semainier 2023 – publicité – achat

200-04-2023

IL est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies achète une annonce commerciale dans le semainier 2023 de la Communauté Chrétienne Notre-Dame-des-Prairies pour la somme de 220 \$, plus les taxes applicables.

11. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

201-04-2023

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 19h39.

Nancy Bellerose
Directrice des affaires juridiques et
greffière

Suzanne Dauphin
Mairesse